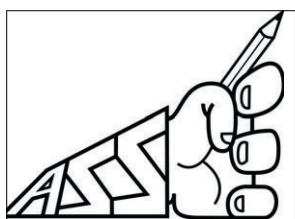
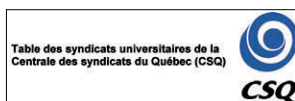




DÉCLARATION DE LA TABLE DES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES

Nous, étudiantes, étudiants, professeures, professeurs, chargées et chargés de cours, membres du personnel professionnel, technique, administratif et du personnel de métier ainsi qu'auxiliaires d'enseignement et de recherche,

nous sommes la communauté universitaire et nous nous opposons au projet du gouvernement Charest de hausser, dans les prochaines années, les droits de scolarité de 1 625 \$.



Cette hausse projetée de 127 % affectera grandement l'accessibilité aux études universitaires. Au début des années 1990, une hausse nettement moindre a entraîné une baisse des effectifs de près de 6 000 étudiants à temps plein et de quelque 25 000 étudiants à temps partiel. Elle avait particulièrement frappé les étudiants de la première génération, notamment en région. Ce n'est que 7 ans plus tard que se sont rétablis les effectifs d'étudiants à temps complet. En ce qui concerne les étudiants à temps partiel, nous n'avons jamais retrouvé le nombre d'inscriptions de 1992-1993 (CREPUQ, données d'inscription 2011, p. 6).

La hausse aura un impact notamment pour les ménages dont le revenu après impôt est de 40 000 \$. Ainsi, la proportion annuelle du revenu consacrée aux droits de scolarité passera de 5,4 % à 9,4 %. La hausse nuira encore plus aux étudiantes et étudiants en situation précaire, plus particulièrement le cinquième de la population étudiante qui a au moins un enfant à charge. Cela impliquera une augmentation des heures de travail salarié, une augmentation de la durée des études, ainsi que la diminution du temps consacré aux obligations familiales.

D'ailleurs, dans son avis de septembre dernier, le comité consultatif sur l'accessibilité financière incite à mettre en place un mécanisme de suivi car il redoute que la hausse annoncée n'affecte le taux de participation aux études supérieures selon le quartile de revenu, la scolarité et le lieu de résidence des parents (CCAFE, p.58).

La hausse favorisera l'endettement étudiant, déjà très élevé avec une moyenne québécoise de 14 000 \$ à la sortie d'un baccalauréat. Alors que, déjà, 40 % des décrocheurs universitaires affirment quitter les études pour des motifs financiers, la proposition du gouvernement viendra nécessairement accentuer cette tendance. La perspective de générations de diplômés encore plus lourdement endettés n'a rien de réjouissant.

La hausse ne réglera pas le problème de financement des universités. Dans des cas semblables, l'augmentation des frais d'études représente non pas une hausse du financement des universités mais un désengagement de l'État. D'ailleurs, dans son dernier budget, le ministre Bachand a retenu comme règle de chiffrer à au moins 50 % sa part du plan de financement des universités. Il faut rappeler que cette proportion était de 67,8 % en 2003 et de 87 % en 1988.

Ce choix politique est tout aussi contestable que les visées marchandes et instrumentales de la recherche universitaire appliquée, soutenue par des fonds publics et destinée aux entreprises. Au détriment de l'enseignement et de la recherche fondamentale, une telle orientation transforme radicalement la mission de l'université. S'il faut réinvestir massivement dans les universités, ce doit être pour assurer leur caractère indépendant et public, non pour servir des intérêts privés.

Ni un luxe, ni un investissement purement individuel, l'éducation est un droit qui résulte d'un choix collectif. Nous refusons d'appliquer à l'université une logique de l'utilisateur-payeur, car elle est un service public.

Nous, partenaires de la communauté universitaire, refusons l'augmentation des droits de scolarité décidée par le gouvernement libéral et nous soutenons les étudiantes et les étudiants.

Le 25 novembre 2010, la Table des partenaires universitaires (TPU) rendait public son *Manifeste de l'université québécoise: Pour une université libre, accessible, démocratique et publique.*

La Table des partenaires universitaires représente l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), le Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU-SCFP-FTQ), le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC), la Fédération des associations étudiantes québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), la Fédération des professionnelle (FP-CSN), la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ), la Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ)